

UNE PAGE D'HISTOIRE	CE QUI S'EST PASSE DEPUIS LE DERNIER GENNES-INFOS		LES GENNOIS COMMUNIQUENT		COMMUNIQUES OFFICIELS	LES ECHOS DU CONSEIL
Page 3	Page 4	Page 5	Page 5	Page 6	Page 7	Page 8
- Avenue de l'amphithéâtre - Square du marais	 De Fil en Livres l'Art se faufile Inauguration de la gendarmerie La truite gennoise 	Marché de printemps	Saison touristique 2010	 Pique nique La Passerelle Le collège invite Challenge des deux villes Nouveautés à la bibliothèque 	 Commémoration du 18 juin Défibrillateur cardiaque Lotissement Joreau2 Etang de Joreau 	- Séance du 8 mars - Le point sur le compte administratif 2009

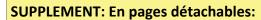
M a i					
Samedi 8	Cérémonies du 8 mai				
Lundi 10	Conseil Municipal				
Mardi 11	CINEMA « La rafle » 20 h 30				
Dimanche 16	Vide grenier organisé par Gennes Pétanque				
Vendredi 21	Assemblée générale de l'ADMR				
Mardi 25	CINEMA « Camping 2 » 20 h 30				
Samedi 29	Concours de pêche aux silures (les Fervents de la gaule)				
Dimanche 30	 Concours de pêche aux silures (les Fervents de la gaule) 3ème Temps Fort de la Passerelle 				







Juin				
Samedi 5 Dimanche 6	La Translayon			
Mardi 8	CINEMA			
Dimanche 13	- Gala de Gym organisé par Familles Rurales			
	- Journée Mondiale du Don du sang			
Lundi 14	Conseil Municipal			
Vendredi 18	Cérémonie du 70ème anniversaire des combats de la Loire			
Dimanche 20	Fête du vélo			
Mardi 22	CINEMA			
Mercredi 23	Don du sang Gennes pétanque, prix du Crédit Agricole			
Samedi 26	Fête de l'école publique			
Dimanche 27	Kermesse des écoles privées			



Enquête « Transport ferroviaire »

Passage à la télé numérique le 18 mai

SMITOM				
bleues	Lundi 3 mai Lundi 31 mai Lundi 28 juin			





AVENUE DE L'AMPHITHÉÂTRE

Nouvelle voie créée en 1985. Dénommée en janvier 1986.



Cette nouvelle artère, décidée lors plusieurs séances du CM au cours de l'année 1984, avait pour but de dévier la circulation des rues étroites du bourg et desservir nouveau lotissement la Harielle en de cours de réalisation. Elle prit le nom de l'amphithéâtre galloromain situé proximité.

L'amphithéâtre

gallo-romain (classé MH 9 décembre 1986). Depuis le XIX ème siècle, on connaît, à Gennes, l'existence de restes de monuments gallo-romains.

En 1837, au lieu-dit Mazerolles*, le curé de Gennes, l'abbé Pinson signale des restes de murs circulaires qu'il interprète comme ceux d'un amphithéâtre gallo-romain. Une première description en est donnée par V. Godard-Faultrier en 1839.

À partir de 1862, des fouilles sont entreprises par Charles d'Achon (1840-1909) avec l'aide de la Société Française d'Archéologie. Celles-ci se poursuivent en 1873 et en 1883 avec l'aide de l'archéologue Paul de Farcy (1841-1918). Elles seront complétées par deux autres campagnes en 1898 et 1901. Ces recherches permettent de mettre au jour le mur d'enceinte de l'arène et le mur nord. Un plan en sera publié par Germain Dufour (1859-1934) en 1931. En 1980, la commune de Gennes achète le terrain. Des fouilles de pré-étude sont conduites par G. Boisbouvier avec l'aide de la DRAC de 1985 à 1987. Celles-ci sont prises en charge par le CNRS de 1990 à 1992.

Toutes ces recherches aboutissent à dater le monument du II ème siècle après J.-C. Le monument est adossé à la colline de Mazerolles et orienté de l'ouest vers le nordouest, le relief ayant été habilement utilisé pour la construction de l'édifice. Il s'agit d'un amphithéâtre incomplet puisque la zone de gradins ne fait pas le tour complet de l'arène.

Il comprend 3 parties:

- Au centre, <u>l'arène</u>, aire de jeux et de spectacles. Celleci de forme elliptique mesure environ 39 mètres sur 44 mètres. Un mur (sans doute d'un hauteur de 3 mètres) en fait le tour et sépare l'arène de la zone des spectateurs.

Sur tout le pourtour, court un canal de drainage des eaux, **l'euripe**. Celui-ci est dallé de briques, remarquablement conservées.

- Ce mur servait d'appui pour soutenir le plancher en bois où étaient installés les premiers rangs de spectateurs, réservés aux notables. Cette zone porte le nom de **podium.** À l'est, on peut remarquer deux piliers de brique et de tuffeau destinés à le soutenir.

Trois salles, appelées **carcer**, étaient utilisées comme vestiaires et coulisses pour acteurs et combattants qui se produisaient dans l'arène. La salle, située à l'ouest, a gardé les deux gros trous destinés à recevoir les poutres de soutien du plancher.

- La zone de gradins ou <u>cavea</u> est incomplète. Elle ne se développe seulement sur 1/3 du pourtour de l'arène. Cette zone est soutenue à l'est, par un mur important avec contreforts de 47 mètres de long. Il est vraisemblable qu'il n'y avait pas de gradins en bois ou en pierre. Ceux-ci étaient grossièrement aménagés sur la colline. La capacité de l'édifice est estimée à 5000 spectateurs. (À titre de comparaison : le Colisée à Rome pouvait en contenir 50000 et les "arènes" de Nîmes, 24 000). Les fouilles récentes ont permis de trouver clous, morceaux de céramique commune et de nombreuses pièces de monnaie essentiellement de la période de Antonins (fin I^{er} – II^{ème} siècle).

Quels spectacles se sont déroulés dans cet édifice ? Essentiellement des combats de gladiateurs contre des bêtes sauvages locales (cerfs, sangliers) ou des combats d'homme à homme. L'amphithéâtre fut vraisemblablement utilisé du IIème au IVème siècle, c'est-à -dire jusqu'au début de la christianisation de la région.

* Mazerolles signifie un lieu où se trouvent des ruines (à rapprocher de masure)

SQUARE DU MARAIS

S'ouvre sur la rue de l'Ancienne mairie. Dénommée en 1999. Derrière l'ancienne mairie, se situait l'ancienne cour de l'école et un terrain qui servait de dépôt pour le matériel des ouvriers communaux. Suite déménagement des ateliers municipaux dans la zone industrielle puis à l'achat ou échange de quelques parcelles, hangars et remises dégradés, un terrain constructible se dégagea. Par une décision du 29 mai 1995, le CM décide d'utiliser ce terrain pour la construction de logements locatifs sociaux. L'étude et le projet sont confiés au cabinet d'architecture Jean-Marc Maupou d'Angers. De 11 logements prévus à l'origine, on abaissa le projet à 7 pour s'arrêter le 15 avril 1997 sur la construction de 6 habitations de type III. Les travaux nécessitèrent, en raison de l'instabilité du sol, l'enfoncement de pieux de 17 m. pour les fondations.

Les logements sont terminés le 27 avril 1999. C'est à ce moment que, dans les documents, apparaît l'appellation *Square du Marais*.



Ce qui s'est passé depuis le dernier GENNES Infos

Un partenariat réussi entre les enfants des écoles et la Bibliothèque de Gennes.



Du 8 au 12 mars l'exposition sur le livre-objet a vu défiler toutes les classes des écoles de Gennes, de Saint-Georges des sept voies, de Saint-Rémy La Varenne et une classe du Collège de Gennes. 380 enfants accompagnés de leurs maîtres, ainsi que 80 adultes ont apprécié humour et imagination devant une trentaine de réalisations du groupe d'artistes nantais de l'association « Mots et Couleurs ».

Les enfants des classes qui participent au projet « De Fil en Livres l'Art se faufile » ont pu reconnaître la photographie de leur œuvre parmi toutes celles qui étaient exposées. Ils devaient utiliser de la ficelle rouge dans une création libre, mais sur une surface carrée. Ce carré a déjà été échangé entre enfants d'autres écoles et sera transformé en livre.

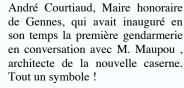


Au mois de juin chacun retrouvera son œuvre mise en valeur par un autre. Encore une belle rencontre prévue entre les enfants et toute l'équipe de la Bibliothèque.

9 avril 2010 Inauguration de la nouvelle gendarmerie de Gennes















Jean-Yves FULNEAU, Maire de Gennes, le Lieutenant-colonel VAGNIER, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Maine et Loire, Jean-Claude HERMET, Sous-préfet de l'Arrondissement de Saumur, Alain LAURIOU Conseiller Général, et Michel PIRON, Député de Maine et Loire ont procédé à l'inauguration de la nouvelle gendarmerie.



La Truite gennoise

Le 14 mars plus de 55 personnes se sont donné rendez vous pour l'ouverture de la pêche de la "Truite gennoise"!

Le long de l'Avort, du lavoir de Sarré à l'entrée de Gennes, entre amis, en famille, les pêcheurs ont réalisé de belles prises au cours de cette partie de pêche où le pêcheur n'est pas statique mais avance au fil de l'eau.





Marché de printemps des écoles privées



SAISON TOURISTIQUE 2010: des manifestations tous azimuts dans les sites de Gennes

La saison estivale va être riche de nombreux évènements qui animeront les sites et monuments de notre commune

L' INAUGURATION de l'EXPOSITION « DOLMENS ET MENHIRS EN ANJOU » de Pascal GIRAULT (photographe du Patrimoine) qui sera présentée en l'Eglise Saint Eusèbe à 9h30 précises.



Une promenade pédestre dans les sites mégalithiques est programmée l'après midi (2 H) Rendez-vous à 14 H 30 sur le parking de Saint Eusèbe. Cette promenade sera commentée par Pascal GIRAULT et Gilbert BOISBOUVIER

22 MAI

L'INAUGURATION de l'EMBARCADÈRE POUR BATELLERIE TRADITIONNELLE sur la Cale de Gennes à 11 heures précises

Arrivée de la « Nonchalante » ,(gabare de Loire) , présentation des bateaux (toue

cabanée, sablière) et des services touristiques proposés au public par l'Association HISSEO

La seconde édition de la TRANSLAYON 2010 GENNES VILLAGE ANIME



- amphithéâtre: fête du feu,

TRANSLAYON - Mardron : camp médiéval avec les

- Saint Eusèbe : contes et lecture de textes avec « Tralalire à l'air »

- cale de Loire : bateaux et voiles de Loire avec l'association HISSEO

- Nymphéum visite et animation

Samedi soir à l'amphithéâtre : repas de fouées et concert gratuit « **HOMMES SWEET HOMMES** » suivi d'un embrasement pyrotechnique.



PEPA expositions photos et arts plastiques

Spectacle AMPHIGENNA (deux derniers week-end de juillet)



FETE DU VELO

Exposition et accès au clocher de St Eusèbe du 15 JUILLET au 15 AOUT



Vendredi 16 JUILLET

THEATRE EN PLEIN AIR, parc de la Roche, 21 h

« La Noce chez les petits bourgeois » de Bertold Brecht,

par la Compagnie du Rire en Carton Fat Entrée libre





Les gennois communiquent

Pique-nique

L'association "la Passerelle" et le groupe de travail "temps fort petite enfance" vous invitent à un pique-nique convivial ouvert à tous, le dimanche 30 mai 2010, à partir de 11h30 dans le parc du château de La Roche à Gennes.

Apportez entrées, plats, desserts, et boissons, que nous partagerons tous ensemble.

Le thème de cette journée sera "la vie dans nos villages".

Le tout sera ponctué par des animations surprises.

Nous vous invitons à apporter vos jeux de plein air (ballon, pétanque...) afin de profiter pleinement de cette journée que nous espérons ensoleillée.

Invitation au collège

LE SAMEDI 29 MAI DE 9H A 12H

L'équipe de direction du collège et tout le personnel ont le plaisir de vous convier à découvrir les réalisations des élèves de toutes les classes pendant cette année scolaire. Les professeurs et des élèves seront présents pour répondre à vos questions. Nous vous attendons nombreux. A bientôt!



Challenge des 2 villes le dimanche 6 juin 2010 au stade de Gennes

Le tournoi de foot est ouvert à toute corporation, tout commerce, quartier, entreprise et toute entité des communes de Gennes et des Rosiers sur Loire désireux de faire une équipe.

Ce tournoi se déroulera le dimanche 6 juin 2010 au stade de Gennes à partir de 10h00 et sera limité aux 24 premières équipes inscrites. Les inscriptions seront prises de 9h00 à 9h30 le dimanche 6 juin 2010 au terrain de foot de Gennes. Pré-inscription souhaitée de votre équipe avant le 3 juin 2010 au magasin « Loire Optique » aux Rosiers sur Loire ou « au garde manger, Viveco» à Gennes.



E.S.G.R.

En haut de gauche à droite: CHEVRIER Damien (dirigeant), VERON Vincent MABILLEAU Rémy, BENEX Damien, CHUDEAU Brian, CHARTIER Mathieu, CAGLINI Maxime, SORET Daouda, GODINEAU Mathieu, CHUDEAU Quentin (dirigeant)

- En bas de gauche à droite: MORISSET Xavier, LEBLOIS Jonathan (U15) , DEBLIQUI Thomas, LOPEZ Antoine, SORET Issiaka, BOILEAU Aurélien

Bibliothèque Municipale

Romans:

La diagonale du vide de Pierre Péju

La dernière à gauche en montant de Michèle Manceaux

Le jeu de l'ange de Carlos R. Zafon

L'homme qui voulait être heureux de Laurent

Gounelle

Mon enfant de Berlin de A. Wiazemsky

Fleurs de tempête de Philippe Le Guillou

Les enfants de Staline de Owen Mattews

Documents:

Le Quai de Ouistreham de Florence Aubenas

Le conflit, la femme et la mère d'Elisabeth Badinter

L'histoire de France au rythme du métro parisien de Laurent Deutsch

Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie de Myriam Revault d'Allonnes

Les dons précieux de la nature de Jean-Marie Pelt

Chaque pas doit être un but de J. Chirac



BD Adultes:

Silex and the city Jul Gaza 1956 Joe Sacco

L'ange brisé (tome 1 et 2) Vinci

Policier:

Ne vous retournez pas de Maud Tabachnik

Romans jeunesse:

Les chevaliers d'émeraude Anne Robillard Le tombeau de Balor (La quête de Graal) tome 2

Enfanta

Une pomme dans un trou de souris de Petr Horacek
Schmat doudou raconté par Muriel Bloch
Le petit sorcier de la pluie de Carl Norac

Communiqués officiels

Feux de plein air

Extrait de l'arrêté portant réglementation des feux de plein air

- Les feux de plein air ou foyer à l'air libre sont interdits du 15 février au 30 avril et du 1er juin au 15 octobre.

A toute période de l'année, lorsque les conditions météorologiques l'exigent (vent fort), il est INTERDIT à toute personne de porter ou d'allumer un feu de plein air ou foyer à l'air libre.

Durant les périodes d'interdiction, une dérogation individuelle à CARACTERE EXCEPTIONNEL ET LIMITE (chantier de débroussaillage ou arrachage d'arbres dans le cadre de travaux, feux de la Saint-Jean, feux de joie, feux de camps), peut-être accordée par les maires après avis des services d'incendie et de secours.



COMMEMORATION « CADETS DE SAUMUR »

Le 18 juin prochain, la commémoration des combats de la Loire prendra un caractère particulier puisque 70 années se sont écoulées depuis cet évènement historique bouleversant.

Aussi, pour marquer ce $70^{\text{ème}}$ anniversaire, différentes manifestations seront organisées à Saumur et à Gennes en présence de plusieurs détachements militaires.

ons ars

Les habitants de notre commune sont invités à assister à la cérémonie qui aura lieu au **Mémorial de St Eusèbe** en milieu de matinée avec la participation des enfants des écoles. Un office religieux suivra à la prieurale de Cunault

(Les détails du déroulement de cette journée seront précisés dans la presse)

Défibrillateur cardiaque



Un défibrillateur cardiaque est installé sur la façade du secrétariat de mairie. Un autre sera placé près du gymnase.

Financés par le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la commune, ces appareils automatisés sont d'utilisation très simple. Une fois les électrodes placées sur le torse de la victime, le défibrillateur analyse et agit.



Toutefois, afin que ces équipements soient bien utilisés par le plus grand nombre d'entre nous en cas de constatation d'arrêt cardiaque parmi des proches, le SDIS organise des séances d'initiation au maniement de l'appareil. Nous invitons toutes les personnes souhaitant bénéficier de cette formation qui dure une heure à s'inscrire au secrétariat de mairie avant le 10 mai.

Lotissement de Joreau 2: c'est parti!



Les travaux de voirie du nouveau lotissement communal de Joreau2 (situé entre la rue du collège, le gymnase et le lotissement de Joreau1) sont en cours depuis la mi-mars.

Ce lotissement comptera 7 lots en accession à la propriété de 400 à 1000 m2.

Plan de gestion de l'étang de Joreau



La Mairie de Gennes vient d'engager en partenariat avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et la Ligue de Protection des Oiseaux Anjou la réalisation du plan de gestion de l'étang de Joreau.

Cette décision fait suite aux découvertes réalisées l'été dernier et qui ont permis d'attester la présence d'un cortège d'odonates unique à l'échelle

régionale. La commune peut en effet se réjouir d'accueillir, parmi les 35 espèces de libellules recensées sur le site, 2 espèces protégées très rares en France et gravement menacées en Europe.

La phase d'étude sur le terrain se déroulera d'avril à juillet. La finalité du travail est de parvenir à identifier les secteurs et les habitats de l'étang essentiels au maintien de ces espèces sensibles, afin d'orienter les aménagements et de concilier la préservation du patrimoine naturel avec les attentes de la municipalité de Gennes et des acteurs locaux. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de Gennes.



Réunion du 8 Mars 2010 :

Finances: Les Comptes Administratifs 2009 ont été adoptés et les budgets primitifs en fonctionnement et investissements de 2010 ont été votés à l'unanimité. Les taux d'imposition des taxes locales ont été maintenus au même niveau que l'année précédente. La tarification de l'assainissement collectif a été augmentée d'environ 9,4 % afin d'arriver progressivement à équilibrer ce budget.

Vente d'un immeuble : Une offre d'achat de l'immeuble abritant l'Amphibar a été reçue. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre avec clause résolutoire, à hauteur de 30 000€, sous condition d'exploiter un commerce de restauration et de réhabilitation de l'immeuble.

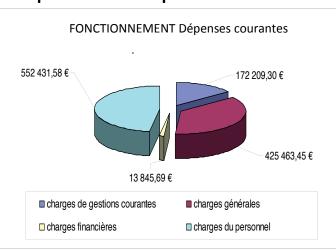
Urbanisme: Des échanges de parcelles ont été validées dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Joreau II. Par ailleurs, les voies desservant ce lotissement seront dénommées : "Rue des noisetiers" et "Allée du stade".

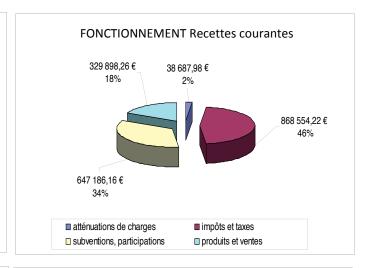
Le Conseil Municipal valide le transfert de la propriété foncière assise du collège au Conseil Général de Maine et Loire.

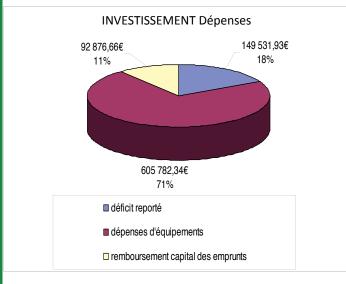
Dans le cadre de l'acquisition foncière Rue du Moulin, une division cadastrale est nécessaire pour séparer la partie acquise par la commune de la partie conservée par les vendeurs.

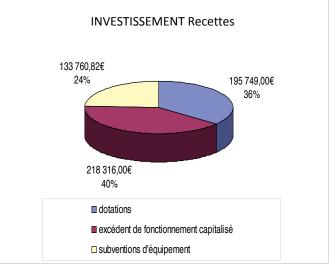
Divers: Renonciation à droit de préemption – Compte rendu de commissions et instances intercommunales...

Le point sur le compte administratif 2009









La commune de Gennes est en bonne santé financière. Comme l'a précisé Jean-Yves Fulneau, Maire, dans l'édito du bulletin municipal annuel, la gestion financière a permis, en 2009, de participer à la relance économique avec un investissement de plus de 600 000 € et un endettement qui diminue.

Voici, résumées ci dessus, avec quelques chiffres, les grandes masses du compte administratif 2009. Lors du vote du budget 2010, le conseil municipal a délibéré de façon à ce que **la part communale des impôts n'augmente pas.** Rappel des taux de taxes locales: Taxe d'habitation : 18, 75%, Taxe foncière bâti : 27,02%, Taxe foncière non bâti : 47,02%



Vous désirez faire paraître un article?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'évènements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-infos@ville-gennes.fr et ce <u>avant le 15 juin</u> pour le numéro de juillet-août.

La Commission Information Communication: G. Boisbouvier, M. Da Silva, Y. Gasnier, A. Deguen, J. Doidic, J. Mathiot. Directeur de la publication: J.Y. Fulneau.